



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires  
Service Eaux Forêt et Espaces Naturels**

Affaire suivie par Emmanuel Princic

04 26 60 81 12

ddt-sefen@drome.gouv.fr

Valence, le 25 AVR. 2025

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le projet de feuille de route du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) des bassins versants du Roubion et du Jabron, validée lors du Comité de Pilotage du 21 mars 2025, et je vous en remercie.

La feuille de route que vous proposez répond aux attendus des textes qui encadrent l'élaboration des PTGE : instruction du gouvernement du 7 mai 2019 et son additif du 17 janvier 2023. Elle formule clairement les objectifs de la démarche, les modalités de sa gouvernance, et un calendrier d'élaboration avec un horizon temporel calé sur les prochaines échéances électorales.

Je vous félicite donc pour le travail accompli et, par la présente, approuve cette feuille de route qui marque une étape importante, après la validation du périmètre du PTGE en fin d'année dernière.

Parmi les objectifs et éléments clés du PTGE que vous avez identifiés, j'attire votre attention sur quelques points qui me paraissent cruciaux pour la réussite de la démarche :

Les volumes prélevables sont aujourd'hui globalement respectés. Ce résultat est à mettre au crédit du PGRI que vous avez su porter efficacement. Toutefois, les débits d'objectifs d'étiage (DOE) sont encore souvent non respectés, ce qui illustre l'équilibre quantitatif fragile persistant du territoire. Dans ces conditions, le PTGE devra bâtir une stratégie et un programme d'actions basé sur un scénario prospectif solide, afin de répondre aux évolutions climatiques déjà observables, avec des signaux encore faibles pour le moment sur l'hydrologie et la recharge des nappes, mais qui risquent de s'aggraver à l'avenir.

Je relève comme vous le manque de connaissance sur le fonctionnement des aquifères et leurs interactions avec les milieux superficiels, de même que l'insuffisance d'outils de mesure piézométrique et de suivi des débits nécessaires pour qualifier l'état de la ressource. L'amélioration de la connaissance et l'équipement du territoire en dispositifs de mesure devront donc être au cœur du programme d'actions du PTGE.

Des documents de planification importants, en cours d'élaboration, concernent le territoire du PTGE, en particulier le SCoT Rhône Provence Baronnies et les PLUi de Montélimar Agglomération et de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux. Le PTGE devra veiller à la prise en compte des contraintes et des objectifs d'optimisation de l'utilisation de la ressource en eau dans ces documents.

Enfin, le PTGE a également pour objet, le cas échéant, l'adoption de décisions fortes en matière de gestion de la ressource et d'aménagement du territoire (répartition des volumes entre usagers, mise en place de projets de substitution ou de stockage...). Dans le cadre de sa gouvernance, le PTGE devra bénéficier du portage politique lui permettant de légitimer ces décisions. Pour cela, il vous appartiendra en tant que structure porteuse, de veiller à la participation d'élus en mesure d'engager leurs collectivités dans le COPIL.

L'approbation de la feuille de route marque une étape importante dans l'engagement du PTGE. Elle résulte d'une dynamique très positive que vous avez su initier sur votre territoire, et que je vous invite à poursuivre sur le même rythme.

Je serai bien sûr à vos côtés dans la réalisation des étapes clés d'élaboration du PTGE, qu'il m'appartiendra de valider avant de le soumettre à l'approbation de Madame la Préfète de Bassin.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous.

Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

Cyril MOREAU

Monsieur Robert PALLUEL  
Président du Syndicat Mixte  
du Bassin du Roubion et du Jabron  
Chemin de Bec de Jus  
26450 Cléon d'Andran

4 place Laennec  
26000 VALENCE  
Tél. : 04 26 60 80 00  
Mél : ddt@drome.gouv.fr  
www.drome.gouv.fr